



COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS et OBLIGATIONS DES CLUBS

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

8 avenue Joffre

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : f francquembergue@yonne.fff.fr

PV48 St et Rég 7

PV téléphonique de la Commission Statuts et règlements et obligations des clubs du
22 septembre 2025

Président : M. Sabatier Patrick

Présents : Messieurs Anastasio Alain, Trinquesse Jean-Louis.

Début de la réunion : 10 h 00

Entente jeunes – saison 2025-2026

La commission prend note et valide les ententes jeunes suivantes :

Catégorie U7 :

- Héry/Seignelay
- St Bris/Venoy

Catégorie U9 :

- St Bris/Venoy

Catégorie U11 :

- St Bris/Venoy

Catégorie U11 F à 5 :

- Vinneuf/Champigny

Catégorie U13 D3 :

- Vergigny/Serein AS/Neuvy

Fin de la réunion : 10 h 30.

Le Président
Sabatier Patrick

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »